

«Une dérive salariale»

La Chambre de commerce réclame des salaires de base moins élevés

Luxembourg. La Chambre de commerce luxembourgeoise a rendu en fin de semaine dernière un avis sur le projet de loi relatif à l'adaptation du salaire social minimum (SSM). En vertu du mécanisme d'ajustement biennal et compte tenu de l'évolution du salaire moyen en 2012 et 2013, le SSM de base a été augmenté de 0,1 % au 1^{er} janvier, augmentant ainsi légèrement de 1.921,03 euros à 1.922,96 euros (le SSM qualifié passe lui de 2.305,23 euros à 2.307,56). La mesure concerne 57.000 personnes, soit 16,5 % des salariés hors fonctionnaires.

L'organisation patronale ne s'oppose pas à cette augmenta-

tion, tant son ampleur est limitée, mais elle rappelle au législateur – dans la perspective de la prochaine adaptation – les dangers de son automaticité.

Le coût salarial explose

L'institution dirigée par l'économiste Carlo Thelen souligne que cette augmentation s'ajoute à celle de l'échelle mobile des salaires. L'indexation et l'adaptation du SSM ont ainsi conduit, relève l'institution de la rue Érasme, à une augmentation cumulée totale du SSM de 57 % entre juillet 2000 et octobre 2013.

Cette subite hausse paraît d'autant plus inquiétante à la Chambre

de commerce que les coûts salariaux unitaires luxembourgeois – composante de la compétitivité prix – n'ont cessé d'augmenter durant la dernière décennie (10,5 % sur les trois dernières années) alors que ceux des pays concurrents et partenaires ont stagné ou légèrement augmenté. Si bien que l'émetteur de l'avis parle de «lévitation» et de «dérive salariale induisant à son tour une poussée inflationniste, en particulier dans les services peu soumis à la compétition internationale, avec à la clef un nouveau creusement du différentiel d'inflation par rapport à nos principaux partenaires commerciaux». La compétitivité des

entreprises luxembourgeoises – et donc leurs exportations – est en péril à cause de la hausse du coût salarial. Oui et durablement, renchérit la Chambre de commerce.

Le SSM brut du Luxembourg est le plus élevé d'Europe. Ajusté au pouvoir d'achat, et donc ramené à un peu plus de 1.500 euros, il précède les smics néerlandais, belges et irlandais (autour de 1.300 euros), puis français (1.250). De fait, les employeurs tendent de plus en plus à négliger les demandeurs d'emploi peu qualifiés résidant au Luxembourg pour se tourner vers une main-d'œuvre plus qualifiée – pour le même prix – en Grande Ré-
(pso)